

LA CAUSE DES MARTYRS CANADIENS

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 9 août 1916, a introduit en Cour de Rome la cause de béatification et de canonisation des Pères Jésuites Jean de Brébeuf, Gabriel Lallemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel, Isaac Jogues, et les frères coadjuteurs de la même Compagnie. René Goupil et Jean de la Lande, mis à mort par les Sauvages, en haine de la foi, de 1642 à 1649.

“ Le Canada catholique a reçu avec une pieuse allégresse, écrit *l'Action Catholique*, l'heureuse nouvelle de l'introduction en Cour de Rome de la cause de ses martyrs ”. C'est, en effet, une grande joie et un grand honneur pour le peuple canadien de voir la Sainte Eglise déclarer dignes de sa haute considération la vie sainte et la mort glorieuse de nos vénérés martyrs canadiens.

On sait que le procès informatif de cette cause s'est instruit à Québec devant un tribunal institué en 1904 par S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, qui en présida la première séance, le 16 septembre de cette année.

Le postulateur de cette cause, à Rome, est le R. P. Beccari, S. J., et le vice-postulateur, à Québec, en est le R. P. Désy, S. J.

Il ne reste plus aux catholiques du Canada qu'à prier Dieu pour l'heureuse issue de cette cause de béatification, qui nous tient tant au cœur.

LITURGIE ET DISCIPLINE

USAGE DE LA CLOCHE PENDANT LA MESSE. — ORAISON “ FIDELIUM ”

Q. — 10 Quand on chante une grand'messe sur semaine au maître-autel, ou bien quand on dit la messe de communauté dans un collège, faut-il sonner la clochette aux messes basses qui se célèbrent en même temps aux autels latéraux ?

20 Lorsque la 2ième oraison de la messe du jour est *Fidelium*, la 3ième oraison d'une messe votive de la Sainte Vierge, ce jour-là, est-elle *Fidelium*, ou bien *de Spiritu Sancto* ?